



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin

Rapport d'orientations budgétaires (DOB) 2024

ASSEMBLEE GENERALE 23 janvier 2024 | La Ronde (17)

pnr.parc-marais-poitevin.fr



> Préambule

Les dispositions relatives au **DOB** sont issues du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de son article L2312-1. L'article L5722-1 du même code précise que ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes dits « ouverts ».

Ce débat intervient dans les **2 mois** qui précèdent le vote du budget au vu d'un rapport sur les orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette.

Le rapport d'orientations budgétaires pour 2024 sera présenté le **mardi 23 janvier 2024** et le projet de budget sera soumis au Comité syndical du **mercredi 20 mars 2024**.

> Rappel de la structure financière du Syndicat mixte

Le syndicat mixte gère trois budgets, soumis à la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 (auparavant M52):

- **Le Budget principal** : 4, 080 M€ (voté le 16/03/2023 sans reprise des restes à réaliser) et devrait être de 3, 757 M€ en 2024

Le Budget principal permet la mise en œuvre du programme d'activités et retrace les dépenses et recettes nécessaires :

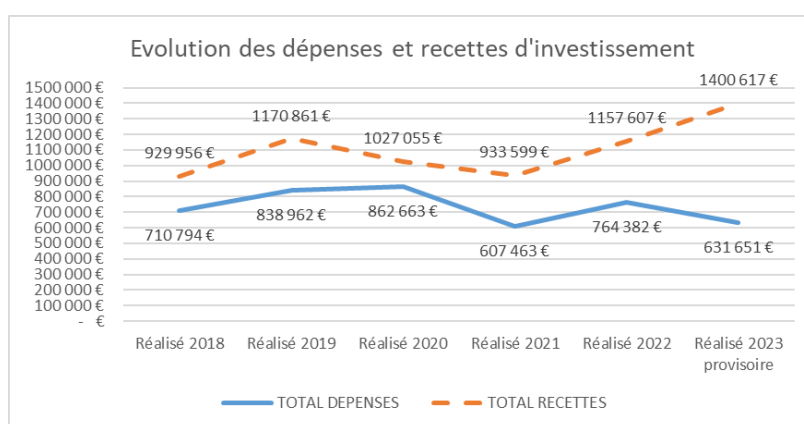
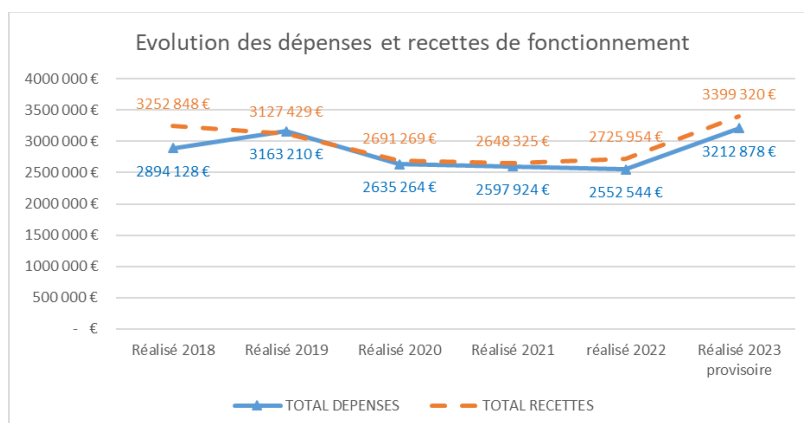
- > au fonctionnement courant de la structure, alimenté par les cotisations des membres du Syndicat mixte et l'Etat (recettes dites statutaires) ;
- > de mettre en œuvre une programmation d'actions concrètes sur le territoire, alimentées par des subventions auprès des collectivités, de l'Agence de l'Eau, de l'Europe ou de partenaires privés.

- **Le Budget annexe développement économique** : 165,6 K€ en 2023 et devrait être de 259,9 K€ en 2024.

Ce budget retrace les dépenses et recettes concernant le site de « La Laiterie » ainsi que la dette liée à son acquisition d'une part et les études et travaux liés à l'opération de tourisme fluvial d'autre part.

- **Le Budget annexe éditions documentaires** : 20 K€ en 2023 et devrait être de 15 K€ en 2024

Ce budget concerne les dépenses et recettes liées à la mise à jour et la réédition des cartes vélos et nautiques en intégrant les nouveaux itinéraires.

I- Rétrospective financière**1-1 Evolution des recettes et dépenses du compte administratif****1-2 Evolution des résultats**

Sur la période 2018-2022, l'excédent moyen reporté est de 131,5 K€ en fonctionnement et de 367,2 K€ en investissement.

L'évolution du résultat dépend :

- > des actions relevant de la section de fonctionnement, dont la réalisation s'effectue sur plusieurs exercices,
- > des économies réalisées sur les dépenses statutaires, des dépenses exceptionnelles supportées (validations de service d'agents titulaires...),
- > du niveau des amortissements,
- > de l'autofinancement éventuellement nécessaire de certaines actions,
- > des dépenses jugées a posteriori inéligibles par les financeurs.

La **capacité d'autofinancement brute** s'élève fin 2022 à **256,1 K€**. Elle calcule l'excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles et doit permettre de faire face au remboursement de la dette.

La **capacité d'autofinancement nette** s'élève fin 2022 à **235,7 K€**, elle mesure l'épargne réellement disponible pour l'équipement après remboursement de la dette. Au Parc, elle est destinée au financement des équipements informatiques, bureautiques, des matériels roulant ou travaux sur les bâtiments. Pour rappel, le Parc ne perçoit pas de ressource d'investissement en dehors du programme d'actions.

II- Le contexte de préparation budgétaire 2024

> La signature d'un nouveau contrat de Parc avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2026 d'un montant global de 1, 044 M€ sur 4 ans (261 K€ par an) en complément de la contribution statutaire annuelle de 378 K€.

> La préparation d'un nouveau contrat de Parc avec la Région Pays de la Loire pour la période 2024-2026 d'un montant global 1, 852 M€ sur 3 ans, soit 617,5 K€ par an (incluant la contribution statutaire de 378K€ et 239,5 K€ pour les actions).

> Un programme d'activités recentré sur des actions opérationnelles et d'animation permettant d'engager de nouveaux projets comme le « Life gouvernance climat ».

En parallèle, un travail a été engagé au sein de la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux pour augmenter la dotation « biodiversité et aménités rurales ».

Pour information, 765 K€ ont été déployés en 2023 sur le territoire Marais poitevin dont 546,7 K€ au titre de la part Parc naturel régional. Le détail de la dotation par commune n'est pas encore accessible pour 2024.

III- Le programme d'activités 2024**1- Les recettes**

○ Vue d'ensemble

Financeurs du Programme d'activités	2023		2024	
	Statutaire	Actions	Statutaire	Actions
Région Nouvelle-Aquitaine	378 000 €	252 000 €	378 000 €	261 000 €
Région des Pays de la Loire	378 000 €	388 431 €	378 000 €	307 617 €
Département 17	176 638 €	10 150 €	176 638 €	10 150 €
Département 79	181 798 €	41 000 €	181 798 €	26 500 €
Département 85	267 014 €	15 000 €	267 014 €	- €
Communes	160 710 €	52 000 €	148 024 €	20 401 €
EPCI	79 280 €	10 000 €	72 887 €	3 400 €
Etat	130 000 €	126 772 €	130 000 €	170 113 €
Sous total contributions/dotation	1 751 439 €		1 732 361 €	
EPMP	- €	186 820 €	- €	118 362 €
Agence de l'Eau	- €	314 350 €	- €	313 865 €
Mécénats et carbone	- €	85 925 €	- €	19 940 €
Europe (FEDER, LIFE)	- €	213 956 €	- €	222 651 €
PNR Périgord limousin	- €	171 851 €	- €	90 493 €
Recettes domaines/amortissement	470 567 €	- €	460 915 €	- €
Sous-total	2 222 006 €	1 868 255 €	2 193 276 €	1 564 492 €
Total		4 090 261 €		3 757 768 €

○ Participations des Régions

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue pour 639 K€ dans le cadre du contrat de Parc :

- > 378 K€ de contribution statutaire
- > 261 K€ dédiés aux actions

La Région Pays de La Loire contribue pour 685,6 K€ :

- > 378 K€ de contribution statutaire,
- > 239,6 K€ dédiés aux actions,

Elle apporte, par ailleurs son soutien hors contrat de Parc,

- > 37,5 K€ dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire d'une dépense de 99,9 K€ (en 2024),
- > 12 K€ au titre du plan d'actions peuplier à hauteur de 32,5 K€,
- > 18,5 K€ au titre des contrats territoriaux Eau « Vendée-Longèves, Autize et Sèvre Mignon ».

○ Participation des Départements

Le Département des Deux-Sèvres apporte un soutien de 208,2 K€

- > 181,8 K€ au titre de la contribution statutaire (identique à 2023) ;
- > 19 K€ au titre du Contrat territorial Eau Sèvre et Mignon ;
- > 7,5 K€ au titre des Grands travaux de renouvellement de la trame arborée

Le Département de la Vendée est sollicité à hauteur de 267 K€ au titre de la contribution statutaire (identique à 2023)

Le Département de Charente-Maritime est sollicité à hauteur de 186,7 K€

- > 176,6 K€ au titre de la contribution statutaire (identique à 2023)
- > 10,1 K€ au titre de l'accompagnement pour le contournement de Marans.

○ Participation des Communes, EPCI et autres partenaires

Les communes contribuent à hauteur de 164,9 K€ :

- > 148 K€ de contributions statutaires (cotisation calculée sur la base de 1€ par habitant),
- > La commune du Poiré-sur-Velluire dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle régionale pour 10,9 K€,
- > 2 K€ dans le cadre de l'action « jardins » du life « abeilles sauvages » (A confirmer),
- > 4 K€ correspondent aux participations des communes dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de restauration des communaux (A définir).

○ Participation des EPCI

Les EPCI participent à hauteur de 76,2 K€ :

- > 72,8 K€ (les EPCI contribuent à hauteur de 50 % des cotisations de leurs communes classées),
- > 3,4 K€ dans le cadre des tarots du territoire (A confirmer).

○ Participations de l'Etat

Les concours de l'Etat sont de 300,1 K€ :

- > 130 K€ correspondent à la dotation de fonctionnement Parc,
- > 170,1 K€ sont fléchés sur des opérations spécifiques répondant aux priorités nationales. (A ce stade, 40,6 K€ sont garantis par les DREAL et 129,5 K€ sont sous réserve des Fonds vert / mesures biodiversités) :
 - Gestion des communaux pour 20 K€
 - Stratégie territoriale climat / énergie pour 17 K€
 - Animation des Mesures agro-environnementales : 3,6 K€
 - Ambassadeur du littoral : 20 K€ (A confirmer)
 - Protection des espèces patrimoniales : 16 K€ (A confirmer)
 - Grands travaux de renouvellement de la trame arborée : 30 K€ (A confirmer)
 - Plan d'actions Grand Site de France : 40 K€ (A confirmer)
 - Programmes de restauration de la zone humide Marais poitevin (Contrats territoriaux Eau « Vendée longèves, Autize, Sèvre et Mignon, Aunis Océan) : 23,5 K€ (A confirmer).

- **Participations de l'Etablissement Public du Marais poitevin :**

- > 118,3 K€ relèvent d'engagements contractuels avec l'EPMP et concernent :
 - Les MAEC et l'accompagnement des agriculteurs pour 15,6 K€,
 - Natura 2000 pour 102,7 K€.

- **Participations de l'Agence de l'eau**

L'Agence de l'eau Loire Bretagne est sollicitée pour 313,8 K€ :

- > 110 K€ au travers des contrats territoriaux Eau « Autize, Vendée-Longèves, Aunis-Océan, Sèvre-Mignon »
- > 118,8 K€ au titre de l'observatoire du patrimoine naturel
- > 85 K€ au titre de la trame arborée « plantons les têtards de demain »

- **Subventions européennes (313,1 K€)**

- > Le Parc a été désigné gestionnaire de la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire en 2020. Le FEDER accompagne la mise en œuvre du plan de gestion correspondant pour une période de 3 ans. En 2024, cette aide représente 51,5 K€ d'une dépense de 99,9 K€.
- > Le Parc est, par ailleurs, bénéficiaire associé du Life « abeilles sauvage » et percevra 90,5 K€ du Parc naturel Régional Périgord Limousin qui centralise les fonds d'une dépense totale de 122 493 €.
- > Dans le cadre du programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne « Solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique de la Région Atlantique », le Parc sera soutenu à 100 % par le programme « Horizon » à hauteur de 40,5 K€ en 2024 ;
- > Le Parc bénéficiera également de 21,7 K€ du Feader pour l'animation des MAEC.
- > Enfin le Parc sollicite les FEDER Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire pour l'Observatoire du patrimoine naturel à hauteur de 108,9 K€ d'une dépense de 237,7 K€ en 2024

- **Participation des Mécènes et autres (19,9 K€)**

La Fondation du Patrimoine au travers d'une souscription publique pour l'action « Plantons les têtards de demain » et d'un prix du mécénat pour 16,4 K€ ainsi que la Société d'assurance Darva pour 3,5 K€.

2- Les dépenses prévisionnelles 2024

Le programme d'activités 2024 s'élève ainsi à 3 757 768 € et se décompose selon 8 axes :

- Climat-transition énergétique : 160 224 €
- Biodiversité : 790 490 €
- Agriculture : 358 462 €
- Aménagement et cadre de vie : 317 000 €
- Attractivité-communication : 279 605 €
- Valeurs Parc naturel régional : 86 233 €
- Education à l'environnement et sensibilisation : 225 274 €
- Moyens généraux : 1 540 480 €

Il convient de souligner que des actions sont en cours d'arbitrage pour 485 k€ et pourraient être inscrites dans le cadre du budget supplémentaire de juin portant le Budget prévisionnel à 4,242 M€. Le détail de chaque axe sera présenté lors du vote du budget prévisionnel le 20 mars prochain.

>Les charges de personnel

Les charges de personnel restent contenues en 2024 malgré l'augmentation du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023 et l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024, et ce en raison d'une réorganisation des services au 1^{er} juin 2023 (Organigramme en annexe).

La prévision budgétaire pour 2024 est à ce stade de 1,924 M€ contre 1,891 M€ réalisés en 2023 soit une évolution de + 33 K€

Pour la mise en œuvre de son programme d'activité, le Parc disposera en 2024 d'un effectif de 37,4 ETP (contre 34.1 ETP en 2023) décomposé comme suit :

- > 20 titulaires soit 17,6 ETP
- > 4 CDI (3,5 ETP)
- > 8 CDD sur emplois permanents (7,5 ETP)
- > 1 contrat de projet (1 ETP)
- > 8 contrats en « accroissement temporaire d'activité » (7.8 ETP)

> Les charges courantes et autres

Estimées à 813,2 K€ pour 2024, elles sont en diminution de 19,2% (1,007 M€ réalisés en 2023). Cette baisse est liée aux derniers versements de subvention aux bénéficiaires associés du « Life Baie de l'Aiguillon » en raison du solde de l'opération (250,5 K€ reversés).

Elle se décomposent comme suit :

- **360,2 K€** destinés aux frais de structure (carburants, fluides, entretien et maintenance des biens, assurances, affranchissement, frais de télécommunications, de représentation...)
- **453 K€** dédiés aux prestations, fournitures et frais nécessaires à la réalisation des actions :
 - > 21 K€ au titre de l'agriculture durable (contrats territoriaux Eau « Autize, Vendée-Longèves, Aunis-Océan, Sèvre-Mignon », du plan d'actions peupliers et de la préservation des prairies naturelles)
 - > 40 K€ au titre du climat
 - > 22 K€ pour la marque valeur Parc
 - > 191,1 K€ au titre de la biodiversité et des milieux naturels (observatoire du patrimoine naturel, life « abeilles sauvages », Réserve naturelles régionale du Poiré sur Velluire », valorisation des milieux naturels)
 - > 23,3 K€ au titre du paysage et cadre de vie (trame arborée, Grand site de France, accompagnement des collectivités, écomatériaux)
 - > 136,4 K€ au titre de la médiation aux patrimoines et de la communication
 - > 19,2 K€ au titre de la promotion touristique du Marais poitevin

> La dette (« intérêts et capital »)

○ Les emprunts en cours

Trois emprunts sont en cours :

- > **Le pôle des espaces naturels (Budget général) : 400 000 € empruntés** en 2012 au taux d'intérêt de 3,58 % (extinction de la dette : 2031) – renégocié en 2021 (4,31% initial),
- > **La brasserie (Budget annexe Développement économique) : 230 000 € empruntés** en 2011 au taux d'intérêt de 3,48% (extinction de la dette : 2031) - renégocié en 2021 (5,57 % initial),
- > **La biscuiterie (Budget annexe Développement économique) : 145 000 € empruntés en 2012** au taux d'intérêt de 5,09 % (extinction de la dette : 2032) – renégociation sans suite car le cout du réaménagement lié aux indemnités de remboursement anticipées est supérieur au gain d'intérêts escomptés.
- > Le capital restant dû au 31/12/2024 sera de 379 538,61 €.
- > Le remboursement en capital sur 2024 sera de : 44 427,54 €.
- > Le montant des intérêts sera de 13 856,68€, décomposés comme suit :

AR Prefecture

079-257902205-20240123-2024AG0123D0B-DE
Reçu le 29/01/2024

	Capital de	Remboursement	Intérêts	versements	Capital restant
2024	départ (1)	en capital(2)	(3)	(2+3)	dû
Budget principal	200 994,99	22 104,11	6 901,08	29 005,19	178 890,88
Budget annexe	178 543,62	22 323,43	6 955,60	29 279,03	156 220,19

o Les lignes de trésorerie

Le Parc dispose actuellement de 2 lignes de trésorerie annuelles, souscrites auprès :

> de la Caisse d'Epargne : 550 000 € (Taux Ester 0,40 % d'avril 2023 à avril 2024).

> du Crédit Agricole Atlantique Vendée : 500 000 € (taux Euribor de 0.58 % d'avril 2023 à avril 2024).

Le fonds de roulement dont dispose le Parc est parfois insuffisant pour faire face aux décalages de versements des différentes subventions.

En effet, si des acomptes de 20 à 50 % sont versés au lancement des différentes actions, il faut attendre que celles-ci soient terminées pour obtenir le solde et donc, mobiliser, si nécessaire, la ligne de trésorerie.

A titre d'information, les frais financiers, payés en 2023, étaient de 3 668.29 € pour un tirage de 250 K€ (décembre 2023).

>Les opérations d'ordre : les amortissements

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
255 K€ (amortissement des immobilisations)	112 K€ (amortissement des subventions)

Soit un reste à charge structurel de 143 K€ en 2024

Investissement :

Dépenses	Recettes
112 K€ (amortissement des immobilisations)	255 K€ (amortissement des subventions)

Soit une recette de 143 K€ qui permet de financer :

- le renouvellement des matériels informatiques ainsi que les travaux conservatoires sur les bâtiments;
- les emprunts;
- les besoins d'autofinancement sur le programme d'actions.

> Les opérations pour compte de tiers, travaux et études de la programmation

Évalués à 504.4 K€ à ce stade, ils se décomposent de la façon suivante :

> 192,5 K€ au titre de l'agriculture durable (contrats territoriaux Eau « Autize, Vendée-Longèves, Aunis-Océan, Sèvre-Mignon » et préservation des prairies naturelles)

> 5 K€ pour la marque valeur Parc

> 203 K€ au titre de la biodiversité et des milieux naturels (observatoire du patrimoine naturel, life « abeilles sauvages », Réserve naturelles régionale du Poiré sur Velluire », valorisation des milieux naturels)

> 95,6 K€ au titre du paysage « trame arborée »

> 3 K€ au titre de la médiation aux patrimoines

> 5,3 K€ au titre de la promotion touristique du Marais poitevin

○ **Tourisme fluvial (budget annexe développement économique)**

L'Etat, les deux Régions, les Départements de Charente-Maritime, de la Vendée et des Deux-Sèvres contribuent, au financement de la mise en navigation de la Sèvre Niortaise, aux côtés des EPCI. Le projet est intégralement financé en vertu de la convention cadre. Le marché de travaux a été attribué le 3 août 2022 à hauteur de 1,794 M€ TTC.

L'intégralité des crédits a été prévu dans le cadre des précédents budgets et fera l'objet de restes à réaliser affichés dans le cadre du BS de juin 2024.

Évalué à 259,9 K€ en 2024, les dépenses concernent le remboursement des emprunts pour 29,2K€, la dotation aux amortissements pour 167,5 K€ et des travaux éventuels sur le site de la laiterie pour 63,2 K€. Une subvention d'équilibre sera nécessaire pour équilibrer le budget en raison de la charge liée aux amortissements.



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

Antenne en Charente-Maritime

200, rue de la Juillerie
17170 Ferrières

Antenne en Vendée

Pôle des Espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré



Le Parc agit

pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Le Parc tourisme

parc-marais-poitevin.fr

pnr.parc-marais-poitevin.fr